



Contribution au Rapport du Secrétaire Général sur la

“Lutte contre l’intolérance fondée sur la religion ou la conviction”

Avril 2025

1. Le 17 décembre 2024, l’Assemblée générale a adopté la [résolution 79/180](#) intitulée : « Lutter contre l’intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l’incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction. »¹
2. Cette résolution demande au Secrétaire général de présenter, lors de la 80e session de l’Assemblée générale, un rapport fondé sur les informations fournies par le Haut-Commissaire aux droits de l’homme, concernant les mesures prises par les États pour lutter contre l’intolérance, telles que définies dans la résolution 79/180. [Un appel à contributions](#) a été adressé aux organisations de la société civile, avec une date limite de soumission fixée au 15 avril 2025.²
3. Le Centre Européen pour le Droit et la Justice (ECLJ) est une organisation non gouvernementale internationale fondée en 1998, engagée dans la promotion et la protection des droits de l’homme en Europe et dans le monde. Depuis 2007, l’ECLJ bénéficie du statut consultatif spécial auprès des Nations Unies / ECOSOC.
4. Dans cette contribution, l’ECLJ souhaite attirer l’attention sur la montée de l’intolérance religieuse en Europe, en mettant particulièrement l’accent sur la situation des chrétiens. À travers l’Europe, les chrétiens sont confrontés à une augmentation des crimes de haine, à des discriminations juridiques et sociales, à des restrictions de l’expression religieuse, ainsi qu’à la profanation d’églises et de sites religieux. Malgré cette tendance croissante, les actes

¹ UNGA, 2024, *Lutter contre l’intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l’incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction*, [A/RES/79/180](#).

² OHCHR, n.d., [Combating intolerance against persons based on religion or belief](#), Nations Unies.

antichrétiens sont souvent négligés par les institutions de l'Union européenne. Les réponses politiques demeurent faibles comparées aux mesures prises pour lutter contre d'autres formes d'intolérance religieuse.

5. Des données supplémentaires sur les actes antichrétiens peuvent être consultées auprès d'organismes de surveillance nationaux tels que [Laboratorium Wolności](#) en Pologne et [Observatorio para la Libertad Religiosa y de Conciencia](#) en Espagne. À l'échelle de l'UE, les publications de l'[Observatoire sur l'intolérance et la discrimination contre les chrétiens en Europe \(OIDAC\)](#) sont également particulièrement pertinentes.

A. La montée de l'intolérance et de la discrimination à l'égard des chrétiens en Europe

6. En plus des normes internationales protégeant la dignité humaine et la liberté de religion (cf. art. 18 DUDH, art. 18 PIDCP), auxquelles tous les États membres de l'UE ont adhéré, l'ordre juridique de l'Union européenne consacre également ces valeurs en son cœur (cf. art. 2 TUE, art. 10 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, ainsi que l'[art. 17 TFUE concernant le dialogue avec les Églises, les organisations religieuses et philosophiques](#)).

7. Malgré ces garanties juridiques, les chrétiens en Europe sont confrontés à une hostilité croissante.³ Selon le [rapport 2024](#) de l'Observatoire sur l'intolérance et la discrimination contre les chrétiens en Europe (OIDAC), 2 444 crimes de haine antichrétiens ont été recensés dans 35 pays européens en 2023. Parmi eux figuraient 232 agressions personnelles, telles que du harcèlement, des menaces et des violences physiques, ciblant les victimes en raison de leur identité chrétienne.⁴ La France (950 incidents), le Royaume-Uni (702 incidents) et l'Allemagne (277 crimes à motivation politique et environ 2 000 actes de dégradation) figurent parmi les pays les plus touchés.⁵ Les données montrent une augmentation de 15 % au Royaume-Uni et de 105 % en Allemagne par rapport à l'année précédente.⁶

8. Le [Rapport 2022/23](#) de l'OIDAC a identifié une tendance préoccupante à la violence extrémiste motivée par une hostilité envers le christianisme. La majorité des attaques ont été attribuées à des individus radicalisés affiliés à des mouvements d'extrême gauche, notamment Antifa, des groupes féministes radicaux et LGBTIQ. D'autres attaques ont été perpétrées par des extrémistes d'extrême droite, des islamistes radicaux, ainsi que des groupes satanistes. Ces constats révèlent un large spectre de violences idéologiquement motivées.⁷

9. Le pape François a qualifié une partie du phénomène de persécution des chrétiens de « persécution polie » : un processus d'exclusion non violent qui conduit à la marginalisation des chrétiens de la vie sociale, culturelle et professionnelle, même dans des pays profondément enracinés dans le christianisme.⁸ La Commission des conférences épiscopales de l'Union européenne (COMECE) a également exprimé ses inquiétudes, établissant un lien entre cette forme de persécution et la diffusion de la « cancel culture ». Des sanctions juridiques, des licenciements et l'usage abusif des lois anti-discrimination sont de plus en plus utilisés pour

³ ECLJ, 2023, [No place for hate in Europe ... Except against Christians?](#).

⁴ OIDAC, 2024, [Report 2024](#), p.5.

⁵ Id., pp.8-9.

⁶ Id., p.9. Voir aussi: OIDAC, 2023, [Report 2022/23](#), p.12.

⁷ OIDAC, 2023, [Report 2022/23](#), p.13. Voir aussi: ECLJ, 2023, op. cit. (n 3).

⁸ COMECE, [Annual Report 2023](#), p.39.

faire taire ou sanctionner l'expression de convictions chrétiennes. Cette tendance est renforcée par la montée d'un sécularisme radical, qui remet de plus en plus en cause la place de la religion dans la vie publique.⁹

B. Prendre position contre l'intolérance

10. Bien que les chrétiens soient de plus en plus la cible de crimes de haine et de discriminations, l'intolérance à leur encontre continue d'être négligée par les institutions européennes. D'autres formes d'intolérance religieuse ont fait l'objet de réponses politiques bien plus marquées.¹⁰ Par exemple, en 2015, l'Union européenne a nommé un coordinateur pour la lutte contre l'antisémitisme¹¹ (Voir aussi, la [stratégie européenne pour combattre l'antismétisme et promouvoir la vie juive \(2021-2030\)](#)).¹² Un coordinateur chargé de la lutte contre la haine antimusulmane a également été désigné.¹³ En revanche, il n'existe ni coordinateur ni stratégie comparable pour lutter contre la haine antichrétienne, alors même que les chrétiens demeurent le groupe religieux le plus persécuté au niveau mondial, et que l'OSCE a constaté une hausse significative de la haine antichrétienne en Europe.¹⁴ Pourquoi alors ce choix d'« ignorer » l'intolérance contre les chrétiens ?

11. En réponse à ces préoccupations soulevées auprès de la Commission en 2022,¹⁵ la Commission européenne a déclaré qu'elle restait engagée dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance, et que l'absence de coordinateur ne signifiait pas que la discrimination envers les chrétiens était ignorée ou minimisée.¹⁶

12. Si cette déclaration est appréciée, elle ne traduit toutefois pas un traitement égal. Si la liberté de religion et l'égalité sont réellement des principes directeurs, alors les chrétiens devraient bénéficier des mêmes protections institutionnelles et des mêmes moyens que les autres groupes religieux. La Commission a invoqué l'article 17 du TFUE, qui prévoit un dialogue régulier entre l'UE et les communautés religieuses, comme preuve de l'inclusion des chrétiens dans les discussions politiques.¹⁷ Bien que ce dialogue soit précieux, il ne remplace pas la nécessité d'un coordinateur dédié. Un tel coordinateur permettrait d'apporter la visibilité, la cohérence stratégique et le poids politique nécessaires pour traiter efficacement l'intolérance antichrétienne.¹⁸ L'absence de cette fonction crée une inégalité de traitement institutionnel qui pourrait constituer une forme de discrimination indirecte à l'égard des chrétiens.

⁹ Ibid. Voir aussi: ICC, 2025, [Multiple motives lurk behind Europe's rise in anti-Christian hate crimes](#).

¹⁰ ECLJ, 2023, op. cit. (n 3).

¹¹ Parlement Européen, 2022, *Surge in anti-Christian hate in Europe and in France*, [Parliamentary question E-001070/2022](#).

¹² Commission Européenne, n.d., [About the EU strategy on combating antisemitism and fostering Jewish life \(2021-2030\)](#).

¹³ Commission Européenne, n.d., [Combating anti-Muslim hatred](#).

¹⁴ Parlement Européen, 2022, *Surge in anti-Christian hate in Europe and in France*, [Parliamentary question E-001070/2022](#).

¹⁵ Commission Européenne, 2022, *Answer given by Mr Reynders on behalf of the European Commission*, [Parliamentary question E-001070/2022\(ASW\)](#).

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Art. 17 TFUE. Voir aussi: Parlement Européen, 2024, Art. 17 TFUE: [Dialogue with churches, and religious and philosophical organizations](#), Think Tank European Parliament.

¹⁸ Commission Européenne, n.d., op. cit. (n 12 & 13).

13. L'intolérance envers les chrétiens n'est pas reconnue avec la même urgence que d'autres formes d'intolérance religieuse. L'absence de coordinateur reflète également une tendance plus large à la sous-évaluation du problème. Une étude mondiale menée en 2022 sur [la foi et les médias](#) a montré que les questions liées à la foi sont souvent sous-représentées dans l'environnement médiatique.¹⁹ Par exemple, les actes antichrétiens sont souvent passés sous silence, minimisés dans les médias, ou accompagnés de stéréotypes négatifs.²⁰ Ce manque de visibilité contribue à entretenir l'idée que l'hostilité envers les chrétiens serait exagérée ou inexistante.

14. **L'ECLJ, aux côtés de la COMECE²¹ et de députés européens,²² estime qu'il est grand temps de nommer un coordinateur européen pour la lutte contre la haine antichrétienne, et espère que l'ONU soutiendra cette initiative.** Notamment, le député européen Jean-Paul Garraud a renouvelé cet appel dans une question parlementaire du 8 février 2025, soulignant les statistiques alarmantes et interrogeant la Commission sur les mesures qu'elle compte prendre, ainsi que sur la possibilité de nommer enfin un coordinateur. À ce jour, la Commission n'a pas répondu.²³

C. Crimes de haine, attaques et actes de vandalisme

15. Dans l'ensemble de la région couverte par l'OSCE, les chrétiens sont de plus en plus visés par des crimes de haine. Ces actes vont des graffitis et dégradations aux agressions physiques, y compris contre des personnes distribuant du matériel religieux.²⁴ Il ne s'agit pas d'actes isolés, mais bien d'un phénomène plus large d'hostilité envers les communautés chrétiennes. En France, par exemple, le christianisme demeure la principale cible des actes antireligieux.²⁵

16. Certains estiment qu'il est déplacé de se concentrer sur les crimes de haine antichrétiens dans les pays occidentaux, alors que dans d'autres régions du monde, les chrétiens subissent des persécutions bien plus extrêmes, comme des assassinats au Nigeria, des disparitions en Corée du Nord ou une hostilité quotidienne au Pakistan.²⁶ Cependant, il est essentiel de comprendre que chacun devrait pouvoir dénoncer l'intolérance et demander un meilleur traitement, quel que soit le lieu où se produisent les abus. Il ne faut pas aborder la question de manière comparative, mais avec une cohérence morale qui reconnaît la dignité et les droits de toute personne, indépendamment de la gravité ou du contexte géographique.

¹⁹ Faith and Media Initiative, 2022, The global faith and media study, [A groundbreaking study of attitudes and perceptions regarding faith and religion in the media](#).

²⁰ Get The Trolls Out!, 2024, [Discrimination and negative stereotyping of Christians in the media by OIDAC Europe](#).

²¹ COMECE, 2024, [COMECE at the European Parliament: "Time is mature for the appointment of an EU Coordinator on combating anti-Christian hatred"](#). Press release.

²² Parlement Européen, 2024, [Compte rendu in extenso des débats – session du 10 octobre 2024](#).

Transcript. Voir aussi : Le Salon Beige, 2025, [Au Parlement Européen, il existe un poste de coordinateur contre l'antisémitisme et l'islamophobie. Rien sur la christianophobie](#).

²³ Parlement Européen, 2025, [Increase in criminal acts against Catholic churches, Parliamentary question E-000584/2025](#).

²⁴ OSCE, n.d., [Anti-Christian Hate Crime](#), ODIHR, p.1.

²⁵ ECLJ, 2023, [The European Union must face the rise of anti-Christian acts!](#)

²⁶ ICC, 2025, [Multiple motives lurk behind Europe's rise in anti-Christian hate crimes](#).

17. Des faits récents illustrent la montée des violences et discriminations. En janvier 2023, une attaque terroriste à Algeciras, en Espagne, a fait un sacristain mort et quatre autres blessés. L'assaillant aurait crié « Mort aux chrétiens » et « Allah est grand » pendant l'agression.²⁷ En février 2025, un prêtre catholique a été agressé par deux individus en France : sa religion a été insultée avant qu'il ne soit frappé.²⁸ De même, une religieuse à Rome a été frappée de coups de poing et de pied après avoir tenté d'écarter son agresseur.²⁹ Ces exemples reflètent une escalade préoccupante de l'hostilité envers les communautés chrétiennes.

18. En 2024, plus de 750 vols dans des églises ont été recensés rien qu'en Rhénanie-du-Nord–Westphalie, en Allemagne,³⁰ une région parmi d'autres touchées. Des actes similaires de vandalisme et de profanation ont également été enregistrés en France,³¹ en Italie,³² en Espagne,³³ en Grèce³⁴...³⁵ En mars 2025, plusieurs églises de la région de Kraichgau, en Allemagne, ont été vandalisées : vitraux brisés, excréments déposés dans la chaire et recouverts d'une Bible ouverte, face contre terre.³⁶ En France également, des cierges ont été écrasés, des livres liturgiques déchirés, des bancs déplacés et des vases brisés...³⁷ En Hongrie, en février 2025, une église a été vandalisée avec des inscriptions telles que « Dieu est mort » et des symboles antifa peints sur les murs.³⁸ En somme, ces actes ne relèvent pas seulement de la dégradation matérielle : ils blessent profondément les communautés qui y pratiquent leur foi. Les incendies criminels visant des églises, qui se multiplient de manière inquiétante, doivent également être fermement condamnés.³⁹

19. En mars 2025, l'ECLJ a soumis des observations dans l'affaire *Czerski v. Poland* ([Requête n°55654/21](#)) actuellement pendante devant la CEDH.⁴⁰ Cette affaire met en lumière une tendance plus large aux attaques visant des symboles et figures chrétiennes. Entre 2019 et 2023, 42 actes hostiles au culte de saint Jean-Paul II ont été recensés en Pologne, incluant des vandalismes de statues, des profanations de reliques, ainsi que des agressions physiques contre des personnes protégeant ces monuments religieux. Dans cette affaire, M. Czerski a volontairement vandalisé une statue de Jean-Paul II comme forme de protestation. L'ECLJ soutient que la liberté d'expression n'inclut pas le droit de profaner des symboles religieux. Les

²⁷ ABS España, 2023, [Las víctimas del ataque en Algeciras: un sacristán es el muerto y un sacerdote, el herido estable dentro de la gravedad](#).

²⁸ Valeurs Actuelles, 2025, [\[Info VA\] Auxerre : un prêtre insulté et tabassé près de l'église Saint-Eusèbe](#).

²⁹ NewsMondo, 2024, [Terrificante : suora pestata a calci e pugno da un nigeriano in una chiesa](#).

³⁰ Westdeutsche Zeitung, 2025, [Innenministerium: 753 Diebstähle in Kirchen](#).

³¹ Le Figaro, 2024, [Incendies, profanations, vols... Ce vandalisme contre les églises qui « participe à l'angoisse identitaire des Français »](#).

³² FoggiaToday, 2025, [Incastrato dalle telecamere: aveva rubato denaro nella sagrestia di una chiesa](#).

Voir aussi: PalermoToday, 2025, [Rubati calice e ostie nella chiesa di Borgo Nuovo, padre Garau: "Violentata la nostra parrocchia"](#).

³³ El Samanal de la Mancha, 2025, [Roban en la iglesia de San Francisco de Alcázar de San Juan](#).

³⁴ Ekathimerini, 2025, [Theft at religious sites reaches record levels](#).

³⁵ Les exemples cités proviennent d'articles récents, mais les données concernant ces actes contre les églises sont nombreux.

³⁶ Badische Neueste Nachrichten, 2025, [Kirchenschändung in Kürnbach: Altarbibel und Osterkerze mit Fäkalien beschmiert](#).

³⁷ Le Télégramme, 2025, [Vandalisme à l'église Notre-Dame des Flots et cambriolages à Treffriagat-Léchiagat : la municipalité appelle à la vigilance](#).

³⁸ OIDAC, 2025, [Baptist church vandalised with Antifa](#).

³⁹ Le Journal du Dimanche, 2025, [Les incendies criminels d'églises en hausse de 30% en 2024](#).

⁴⁰ ECLJ, 2025, [Observations écrites : Czerski c. Pologne \(No. 55654/21\)](#).

actes hostiles délibérés, déguisés en protestation, doivent être clairement distingués de l'expression légitime.⁴¹

20. La CEDH devrait respecter l'autorité des juridictions nationales pour maintenir l'ordre public et protéger la liberté religieuse. Dans cette affaire, d'autres moyens d'expression étaient clairement disponibles. Malgré l'arrestation et la condamnation de Czerski, ses actions ont été largement reproduites, montrant à quel point la violence symbolique contre le christianisme tend à se banaliser. Avant 2019, seul un incident de ce type visant Jean-Paul II avait été recensé (en 2013) ; entre 2019 et 2023, ce chiffre est passé à 42. Ce constat révèle une augmentation nette, et une « normalisation », du vandalisme et de l'intolérance antichrétienne.⁴²

D. Liberté de religion et d'expression

21. La liberté de conscience et d'expression est une composante essentielle des sociétés démocratiques et est étroitement liée à la protection des convictions religieuses. Dans sa [Résolution](#) 2036 (2015), l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) appelle explicitement ses États membres à « *défendre la liberté de conscience sur le lieu de travail* »⁴³ ainsi qu'à « *défendre le droit fondamental à la liberté d'expression en veillant à ce que les lois nationales ne limitent pas abusivement les discours fondés sur des considérations religieuses.* »⁴⁴ Ce droit fondamental est également souligné dans l'avis 2024 du Comité économique et social européen (CESE) sur la communication de la Commission intitulée « Pas de place pour la haine »⁴⁵ dans lequel le CESE insiste sur la nécessité de préserver et de garantir la liberté d'expression, même dans le cadre de la lutte contre la haine.⁴⁶ Cependant, dans la pratique, les convictions et discours chrétiens sont de plus en plus censurés, voire criminalisés,⁴⁷ notamment lorsqu'ils entrent en conflit avec les idéologies dominantes sur la sexualité, le genre ou la famille.

22. Les chrétiens continuent de subir des discriminations en raison de leurs croyances.⁴⁸ Des convictions chrétiennes traditionnelles portées depuis des millénaires, comme l'idée que Dieu a créé l'homme et la femme l'un pour l'autre, sont aujourd'hui qualifiées de discriminatoires. C'est ce que montre l'affaire de Maureen Martin, licenciée pour avoir déclaré que le mariage devait unir un homme et une femme.⁴⁹ Elle a poursuivi son employeur en justice et a obtenu gain de cause pour licenciement abusif, discrimination et harcèlement.⁵⁰ Une affaire similaire est en cours au Royaume-Uni : Mme G. Soydag a fait appel d'un jugement qui niait son droit à la liberté d'expression, après avoir été renvoyée de son poste au sein de l'établissement

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid.

⁴³ APCE, 2015, [Résolution](#) 2036, *Tackling intolerance and discrimination in Europe with a special focus on Christians*, §6.2.2.

⁴⁴ Id., §6.4.

⁴⁵ Commission Européenne, 2023, Joint Communication to the European Parliament and the Council, [No place for hate: a Europe united against hatred](#).

⁴⁶ CESE, 2024, [No place for hate: a Europe united against hatred](#), §1.8.

⁴⁷ FSSPX News, 2024, [For the European Union, anti-Christian hate is negligible](#). Voir aussi: Tomorrow's World, 2010, [The criminalization of Christianity](#).

⁴⁸ OIDAC, 2024, [Report 2024](#), p.48.

⁴⁹ MailOnline, 2023, [Christian and ex-London mayor hopeful who was fired for saying marriage should be between a man and a woman wins substantial damages for unfair dismissal, discrimination and harassment](#).

⁵⁰ Ibid.

catholique St Anne's Catholic High School for Girls pour avoir défendu une vision traditionnelle du mariage.⁵¹

23. Si certains tribunaux nationaux ont finalement confirmé le droit des chrétiens à exprimer librement leurs convictions,⁵² la tendance générale reste préoccupante. De plus en plus de personnes sont suspendues, licenciées ou sanctionnées pour des raisons liées à leurs convictions religieuses.⁵³ Ces évolutions portent principalement atteinte au *forum externum*, c'est-à-dire à la manifestation publique de la foi, et ont un effet dissuasif sur l'expression de convictions religieuses, même lorsqu'elles sont protégées par la loi. En effet, même si les chrétiens obtiennent gain de cause en justice, le simple fait que leurs propos puissent faire l'objet de poursuites suffit à décourager leur expression.

24. L'ECLJ souhaite également faire part de ses préoccupations concernant les lois qui criminalisent les tentatives pacifiques « d'influencer » les décisions en matière d'avortement à proximité des établissements pratiquant des IVG, communément appelées « zones tampons. »⁵⁴ Tout en reconnaissant le droit des femmes à la vie privée et à la dignité, il est également essentiel de défendre le droit à la liberté d'expression et le droit à la vie, qui prime. La prière silencieuse ou les propositions de dialogue consensuel sont désormais criminalisées.⁵⁵ Au Royaume-Uni, Isabel Vaughan-Spruce a été interpellée par la police pour avoir prié en silence dans un espace public. Elle a été priée de quitter les lieux en raison de ses convictions pro-vie connues : sa simple présence a été jugée offensante.⁵⁶ Elle a ensuite déclaré :

*« Chaque personne a le droit de se tenir dans un espace public et de penser ce qu'elle veut. Le policier m'a dit que ma "simple présence" était offensante — c'est une forme évidente de discrimination fondée sur les opinions. Il considère que, parce que j'ai des convictions pro-vie, je suis automatiquement une criminelle dans certains lieux publics. Ce n'est pas juste. »*⁵⁷

*« On ne peut pas enfreindre la loi simplement en existant dans une zone tampon, avec des pensées et des convictions dans son esprit. »*⁵⁸

25. En Écosse, les militants pro-vie se sont également inquiétés du mécanisme prévu au §7 de la loi Abortion Services (Safe Access Zones) Act 2024,⁵⁹ craignant une extension encore plus large des zones tampons, ce qui renforcerait davantage la criminalisation de l'expression religieuse pacifique.⁶⁰

⁵¹ The Telegraph, 2024, [School counsellor sacked for 'misogynist views on traditional marriage'](#). Voir aussi: Christian Concern, 2025, [School pastoral manager to appeal ruling as judge says traditional nuclear family cannot be celebrated on social media without fear of sack](#).

⁵² Christian Concern, 2025, [Kristie Higgs wins as Court of Appeal rules dismissal for free speech is illegal](#). Voir aussi: BBC, 2025, [Trainee midwife suspended over anti-abortion views](#).

⁵³ CIDAC, 2024, [Report for CIDAC Panel: Ben Dybowski \(BD\)](#). Voir aussi: BBC, 2025, [Trainee midwife suspended over anti-abortion views](#).

⁵⁴ Exemple: Scottish Parliament, 2024, [Abortion Services \(Safe Access Zones\)\(Scotland\) Act 2024, asp.10](#).

⁵⁵ BBC, 2025, [Anti-abortion group will not break buffer zones](#). Voir aussi: BBC, 2024, [Carmarthen preacher Stephen Green fined for abortion clinic protest](#).

⁵⁶ ADF International, 2025, [Police target charitable volunteer AGAIN for standing silently in public area](#).

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Scottish Parliament, 2024, [Abortion Services \(Safe Access Zones\)\(Scotland\) Act 2024, asp.10](#), §7.

⁶⁰ OIADC, 2025, [Christian prayer leader first charged under Scotland's buffer zone law](#).

26. Ces affaires soulèvent une question juridique et éthique majeure : où se situe la limite entre une expression *extérieure* protégée et un discours de haine répréhensible ? Si les déclarations chrétiennes étaient qualifiées de discours de haine, elles pourraient alors faire l'objet de sanctions. Toutefois, selon le droit international et européen, seuls les propos incitant à la haine ou à la violence peuvent légalement être sanctionnés. La CEDH a confirmé que toute déclaration perçue comme offensante ne justifie pas pour autant une condamnation. Dans l'affaire *Gaspari v. Armenia (2023)*, la Cour a affirmé que « toute remarque perçue comme offensante ou insultante par certaines personnes ou groupes ne justifie pas une condamnation pénale. »⁶¹ De même, dans l'affaire *Taganrog LRO and Others v. Russia (2022)*, la Cour a réaffirmé que les opinions religieuses sont protégées, même lorsqu'elles sont contre-culturelles ou impopulaires, tant qu'elles ne promeuvent pas directement la haine ou la violence.⁶²

27. À la lumière de cette jurisprudence, le témoignage d'Isabel Vaughan-Spruce illustre comment la notion floue d'« offense » peut être utilisée de manière abusive pour réprimer une opposition pacifique. Cela témoigne d'une marginalisation croissante des voix chrétiennes.

E. Le rôle des gouvernements et des institutions

28. Les gouvernements jouent un rôle central dans la lutte contre l'intolérance religieuse et dans la garantie d'une protection égale pour toutes les confessions. Toutefois, des éléments suggèrent que certains gouvernements européens appliquent des standards incohérents, en particulier dans l'application des lois relatives au discours de haine et au blasphème. Par exemple, durant l'été 2023, la profanation publique du Coran en Suède et au Danemark a suscité une vague d'indignation internationale, provoquant des émeutes, des attaques contre des ambassades,⁶³ et plus tard, un assassinat.⁶⁴ En réaction, le Danemark a adopté une législation criminalisant la profanation de textes sacrés, y compris la Bible et la Torah. Pourtant, en juillet 2023, lorsque des exemplaires de la Bible et de la Torah ont été brûlés publiquement à Copenhague, les autorités ont autorisé la manifestation, et l'incident a suscité peu de réactions, tant publiques que politiques.⁶⁵

29. Cette application inégale soulève des inquiétudes quant à l'existence de deux poids, deux mesures. En Suède, un ancien musulman aurait été tué après une profanation publique du Coran, dans ce qui semble être un acte de représailles.⁶⁶ Au Royaume-Uni, où les lois sur le blasphème ont été abrogées,⁶⁷ des incidents impliquant le Coran ont néanmoins donné lieu à des interventions policières immédiates.⁶⁸ Un exemple préoccupant concerne un adolescent autiste ayant griffonné un Coran : ayant reçu des menaces, sa mère a été contrainte de présenter des excuses publiques dans une mosquée afin d'apaiser la communauté musulmane.⁶⁹

⁶¹ CEDH, *Gaspari c. Arménie* (no. 2), 2023, § 27). Traduction littérale de l'anglais.

⁶² CEDH, *Taganrog LRO et autres c. Russie*, 2022, §§ 145, 149, 153-154.

⁶³ Midi Libre, 2023, *Nouveau Coran brûlé au Danemark : "un millier de manifestants" tentent de prendre d'assaut l'ambassade en réaction aux autodafés*.

⁶⁴ Le Monde, 2025, *En Suède, un Irakien qui a brûlé le Coran à plusieurs reprises abattu dans son appartement*.

⁶⁵ Atlantico, 2025, *Ce retour insidieux du blasphème que l'Europe promeut en cédant aux exigences de l'islam politique*.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ UK Public General Acts, 2008, *Criminal Justice and Immigration Act 2008*, c.4, [Section 79](#).

⁶⁸ Atlantico, 2025, op. cit. (n 64).

⁶⁹ Ibid.

30. Ces cas illustrent une tendance plus large : lorsque le christianisme est insulté ou attaqué, les réactions publiques et institutionnelles sont généralement modérées. En revanche, les offenses perçues envers l’islam entraînent souvent des conséquences immédiates et sévères. Comme l’a souligné l’essayiste Noel Yaxley, le terme « islamophobie » est de plus en plus assimilé à une forme de racisme,⁷⁰ ce qui rend toute critique d’idées religieuses plus difficile à exprimer. Pourtant, l’islam est un système de croyance, non une ethnie ou un groupe racial, et la critique de toute idéologie, y compris religieuse, doit rester permise dans une société démocratique. Comme le rappelle N. Yaxley, assimiler une idée à une race est une stratégie efficace pour faire taire la contestation.⁷¹

31. Parallèlement, certaines initiatives issues de la société civile visent directement des pratiques chrétiennes. En Pologne, une pétition a été soumise au Parlement afin d’interdire le sacrement de confession pour les mineurs, le qualifiant d’« expérience traumatisante. »⁷² Une telle proposition, si elle était adoptée, porterait gravement atteinte à la liberté religieuse.

32. Au Royaume-Uni, le gouvernement a introduit une TVA de 20 % sur les frais de scolarité des établissements privés, entrée en vigueur en janvier 2025.⁷³ Cette mesure représente un sérieux défi financier pour de nombreuses écoles chrétiennes, dont certaines peinent déjà à maintenir leur activité.⁷⁴ En conséquence, certaines familles pourraient être contraintes de retirer leurs enfants ou d’assumer des coûts qu’elles ne peuvent pas se permettre.⁷⁵ Cette situation soulève des inquiétudes au regard de l’[article 18\(4\) PIDCP](#), du Commentaire général n°22,⁷⁶ ainsi que de l’article 2 du [Protocole n°1 à la CEDH](#), qui protègent le droit des parents à assurer l’éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs convictions.

33. En Biélorussie, des discriminations religieuses sont observées dans le système carcéral. Les détenus considérés comme étant de « statut inférieur » se voient refuser l’accès à un aumônier, à des livres religieux et à des services de culte.⁷⁷ Cette pratique est contraire à l’esprit des Règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (dites [the Nelson Mandela Rules](#)), en particulier la Règle 65.⁷⁸ Bien que non contraignantes, ces règles ont été adoptées par consensus,⁷⁹ ce qui renforce leur légitimité. Malgré ces violations claires, notamment en matière de liberté religieuse des chrétiens, les autorités biélorusses n’ont pris aucune mesure.⁸⁰

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Ibid.

⁷² Aleteia, 2025, [En Pologne, une pétition pour supprimer la confession des mineurs](#).

⁷³ Stevens & Bolton, 2025, [Brace for impact: what the new VAT on private school fees means for your family](#).

⁷⁴ BBC, 2024, [Christian schools’ legal challenge against VAT on fees](#).

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ OHCHR, CCPR/C/21/Rev.1/Add.4, Commentaire générale No.22, §§ 4, 6.

⁷⁷ Forum 18, 2025, [Belarus: «Low status» prisoners denied prison church visits](#).

⁷⁸ UNODC, 2015, [The United Nations Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners \(the Nelson Mandela Rules\)](#), (A/RES/70/175), Règle 65.

⁷⁹ UNGA, 2016, [Resolutions and Decisions adopted by the General Assembly during its 70th session](#), A/RES/70/175. Adoptée « sans vote », ce qui signifie qu’aucune objection formelle n’a été exprimée.

⁸⁰ Voir la [lettre](#) conjointe envoyée en 2022 par le Groupe de travail sur la détention arbitraire, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l’homme en Biélorussie, le Rapporteur spécial sur la liberté d’expression, l’Expert indépendant sur les droits des personnes âgées, et le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, dans [2022, Lettre](#). Voir aussi: Forum 18, 2025, [Belarus: «Low status» prisoners denied prison church visits](#).

34. L'expression chrétienne est également affectée par certaines législations, comme le Règlement européen sur les services numériques (DSA). Bien qu'il vise à lutter contre les discours de haine et la désinformation en ligne, son langage vague concernant les « discours haineux » et les « contenus nuisibles » pourrait servir à restreindre l'expression religieuse pacifique.⁸¹ Par exemple, l'application chrétienne de prière *Hallow*, largement utilisée, a fait l'objet de pressions pour non-conformité réglementaire.⁸² Selon son PDG, les contenus chrétiens risquent d'être « sur-réglementés » en Europe, tout comme l'application a récemment été retirée des plateformes de téléchargement en Chine.⁸³

Derrière l'objectif affiché de protection de la démocratie, se cache un risque réel d'érosion des libertés fondamentales.⁸⁴ Comme l'a averti le pape François, ce type de « persécution polie », exercée par des pressions bureaucratiques et des mécanismes juridiques, réduit progressivement au silence les voix religieuses, sans provoquer de réaction publique.

35. L'ECLJ appelle le Secrétaire général et les États membres à reconnaître et à traiter l'intolérance croissante envers les chrétiens en Europe. Cette tendance, perceptible dans les crimes de haine, les restrictions juridiques, la sous-médiatisation et les réponses institutionnelles inégales, menace les droits fondamentaux à la liberté de religion, d'expression et de conscience. Nous appelons respectueusement les Nations Unies à soutenir l'application égale des protections accordées à toutes les confessions, y compris par la nomination d'un coordinateur européen dédié à la lutte contre la haine antichrétienne, la défense de l'expression religieuse dans l'espace public et la protection des lieux de culte.

⁸¹ ADF International, 2025, [How the EU Digital Services Act \(DSA\) Affects Online Free Speech in 2025](#).

⁸² ICC, 2025, [Christian prayer app "Hallow" banned in Europe](#).

⁸³ CEO & Co-Founder of Hallow, [@alexathallow], 2025, [Tweet on: x.com](#).

⁸⁴ ADF International, 2025, op. cit. (n 80).

Toutes les sources en ligne ont été consultées pour la dernière fois le 4 avril 2025.